

Municipalité de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44
Case postale 246
1868 Collombey

Notre réf. JPM/FC/vm
Traité par Frédéric Chambovey
Tél. direct 027 607 11 12
Votre réf. Secrétariat municipal / M. Laurent Monnet

Date 26 juin 2025

Route 313 Vers-Ensier – Les Neyres
Tronçon : Raccordements à la route H201 (Monthey - Morgins) et Carro

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 10 mars dernier concernant deux résolutions acceptées par le législatif de la Commune de Collombey-Muraz lors de la séance du 10 juin 2024 a retenu toute notre attention.

Après examen, nous pouvons vous donner les informations suivantes :

a) Sécurisation, voire élargissement par endroit de l'axe routier menant aux Neyres

Un projet d'élargissement de chaussée entre le passage inférieur TPC et le Carro est en cours d'études au SDM. Différentes variantes sont étudiées, soit avec des places d'évitement permettant l'amélioration ponctuelle pour des croisements, soit un élargissement à ~5.50m sur l'ensemble du tracé. La variante finale retenue sera certainement un mixte des différentes variantes, car l'élargissement sur l'ensemble du tracé semble difficilement réalisable soit d'un point de vue technique, soit d'un point de vue financier.

A ce jour, il n'a pas été décidé de date d'exécution pour l'amélioration de ce tronçon.

Le SDM est aussi en contact étroit avec les TPC qui projettent la réfection du passage inférieur à la route des Neyres afin de profiter aussi de leurs travaux pour élargir le passage sous la voie TPC.

b) Amélioration de l'accès routier aux Neyres, secteur Vers-Ensier

En accord avec la Municipalité de Troistorrents, nous allons procéder prochainement au classement en intérieur de localité du tronçon de la route H201 situé entre l'actuel panneau « Vers-Ensier » et la « maison rouge » (voir figure 1).

Ce tronçon sera limité au régime de vitesse « 50 km/h, limite générale ».



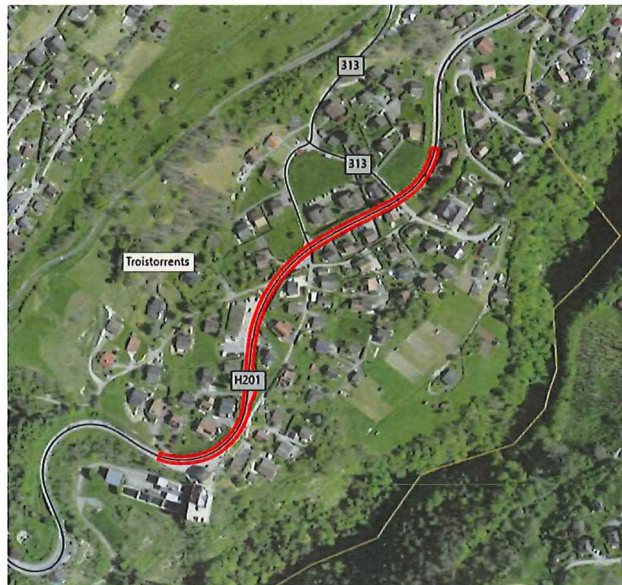


Figure 1 :
classement prochain en intérieur de localité
avec abaissement de la vitesse avec le régime « 50 km/h, limite générale ».

De plus, un nouvel arrêt de bus, avec traversée piétonne équipée d'un îlot, sera réalisé au droit du garage Udressy à Vers-Ensier. Cet aménagement, en particulier l'îlot séparateur, aura aussi un effet de régulateur de vitesse sur ce secteur.

Cependant, il n'est pour l'instant pas envisagé d'autres aménagements routiers sur l'axe H201 Monthey - Morgins aux raccordements de la route 313 Vers-Ensier – Les Neyres.

En espérant avoir répondu à votre demande et demeurant à votre disposition pour tous compléments, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.


Jean-Paul Maye
Chef d'arrondissement

Copie à SDM Sion, direction